

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

1908 : Première mention d'un chimiste cantonal

2006 : Fusion avec le Service vétérinaire

2009 : Dénomination officielle en tant que Service de la consommation et affaires vétérinaires



2

Lieux de travail



46

Collaborateurs

Protéger activement la santé et
le bien-être de l'homme et de l'animal

- Sécurité alimentaire et protection des consommateurs chez l'homme
- Protection des animaux et santé animale

CONSOMMATION

- 10'000 prélèvements d'échantillons *
- 50'000 analyses d'échantillons *
- 7'900 entreprises soumises au contrôle
- 3'000 inspections *

AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

- 16'000 prélèvements d'échantillons *
- 6'000 exploitations | détentions à contrôler et 26'000 chiens
- 20'000 contrôles *
- 100 autorisations délivrées *

* par année

DÉVELOPPER
PRÉVOIR SENSIBILISER PROTÉGER
ANALYSER INFORMER
SOUTENIR
INSPECTER SURVEILLER
EXÉCUTER